

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAARONIES, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTI

ESPAGNE.

Madrid, le 30 juin. — Le général Laserna, vient d'arriver ici.

— Le marquis de Zambrano qui vient d'être nommé ministre de la guerre, avait commencé sa carrière militaire par être page de Charles IV, et a passé de là, au grade de capitaine de cavalerie; il n'a accepté son nouveau poste qu'à condition de conserver celui de commandant-général de la cavalerie de la garde.

Immédiatement après avoir été installé au ministère, il a fait réunir les troupes de la garde qu'il commande, et leur a fait un discours dont voici un passage :

« Au milieu de vous et avec votre coopération, j'ai tâché de soutenir, et j'ai soutenu, autant qu'il a été en mon pouvoir, la sainte cause du trône et de l'autel; aujourd'hui que je suis appelé par S. M. à la servir dans les fonctions éminentes de ministre de la guerre, je jure que jamais je ne contribuerai directement à diminuer les droits ni la souveraineté absolue du roi, et que je ne consentirai jamais à ce qu'il soit fait aucune altération dans les formes du gouvernement. »

— Les fanatiques sont fort mécontents de ce qu'on a donné le portefeuille de la guerre à M. Zambrano; ils le destinaient à M. Carvajal, l'un des plus fermes soutiens de l'absolutisme. Tous les apostoliques sont en grand mouvement, et nul doute qu'ils ne préparent quelque nouvelle intrigue.

— Des placards incendiaires sont presque tous les jours affichés dans les principaux quartiers de la capitale; ils tendent tous à l'extermination des noirs, et au renvoi de tous les modérés qui occupent des places.

Cadix, le 24 juin. — La frégate de guerre anglaise l'*Active* est arrivée avant-hier devant Cadix venant de Gibraltar. Le commandant du brick de guerre français qui se trouve en observation pour le service sanitaire, lui a envoyé une felouque pour la prévenir qu'elle ne pouvait entrer dans la baie, sans préalablement faire quarantaine, et que notre port n'ayant pas de localité convenable, il fallait, si elle voulait y entrer, qu'elle se rendit d'abord au lazaret de Mahon. Là-dessus, contestation du commandant de l'*Active*, disant qu'il venait dans un port espagnol, et que par conséquent il ne devait reconnaître d'autres autorités que celles des Espagnols. Plusieurs autres contestations ont été échangées ensuite, et il en est résulté que l'*Active* est entrée dans Cadix sans faire aucune quarantaine.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 juillet. — Le discours prononcé à la clôture du parlement a donné lieu à quelques remarques dans un seul journal, *the British-press*. Voici ce qu'il dit de M. Huskisson et du chancelier de Péchiquier : « Ils ont introduit pour la première fois un système d'après lequel les ministres n'avaient pas jusqu'ici eu le courage d'agir; ils ont mis à exécution ces principes d'économie politique, nés des progrès des sciences, et qui ont été le résultat d'une enquête dirigée par une méditation profonde, et confirmée par une mûre expérience. C'est dans l'application de ces axiomes d'une politique éclairée que, s'écartant de la route battue, et rejetant les préjugés de leurs prédécesseurs, ils ont donné une énergie nouvelle au commerce national; ils lui ont inspiré, si on peut le dire, un esprit de justice; les bénéfices que le monde commerçant en retirera, seront incalculables. »

Dans le département de l'extérieur, M. Canning a eu à surmonter une crise bien difficile, et il y a agi avec beaucoup de prévoyance et une fermeté qui, sans donner ombrage aux puissances étrangères, a conservé à la Grande-Bretagne son influence prépondérante dans les affaires de l'Europe. Quand on considère l'état agité des opinions sur le continent, et la jalousie avec laquelle les principaux souverains regardent notre pouvoir, il faut convenir que de grands éloges sont dus à celui qui a su entretenir les relations de paix et d'amitié, dans leur entier, et d'une manière fort honorable et fort pure.

Hier, après le discours de clôture de la session parlementaire, le lord-chancelier a annoncé que le parlement était prorogé au 25 août prochain.

On attend, à toute heure, le vaisseau de S. M. l'*Egérie*, qui doit ramener du Mexique M. Morier, avec le traité qu'il a conclu.

— Aujourd'hui, l'ambassadeur des Pays-Bas a eu une conférence avec M. Canning, au bureau des affaires étrangères.

— Le *Courier* donne le rapport du comité des pairs sur l'état de l'Irlande. On y lit que le comité a pris des renseignements auprès d'un grand nombre de personnes relativement aux lois de restriction auxquelles les catholiques sont soumis, afin de pouvoir les présenter à la chambre; le rapport ajoute que le comité n'a pas cru devoir faire des observations sur les réponses des personnes interrogées.

Les questions qui leur avaient été adressées, roulaient 1° sur les incapacités civiles des catholiques; 2° sur l'éducation; 3° sur les relations existantes entre les propriétaires et les fermiers; 4° sur le système de présentation par le grand-juri; 5°, 6°, 7° et 8°, sur les affaires judiciaires; 9° sur l'administration de la justice par des magistrats des villes; 10° sur l'état actuel de la franchise élective. On a en outre pris des informations sur l'encouragement que reçoit l'émigration, sur l'extension à donner aux travaux publics d'une utilité reconnue, sur celle des pêches, et sur l'administration subordonnée de la justice.

Les observations du rapport se bornent exclusivement à l'état des lois et à l'administration de la justice.

Il se termine par ce paragraphe : Le rétablissement de la tranquillité dans l'Irlande a déjà fourni l'occasion d'introduire différentes branches de manufactures, et si heureusement il n'y a pas d'interruption, on peut concevoir l'espérance qu'en fournissant de l'emploi aux classes indigentes, on écartera efficacement une des plus grandes raisons qui excitent à l'insubordination.

— Le *Carlow Morning-Post* dit : « Mercredi dernier, à la foire de Mayo, dans le comté de la reine, il y a une bataille rangée entre les charbonniers de Newton, Towlerton et Ardétage. La route, sur l'espace de quatre milles, était couverte de bataillons réguliers de charbonniers rangés dans le plus bel ordre militaire. Le combat a duré pendant près de trois heures, des volées de pierres étant lancées dans toutes les directions. Toutes les fenêtres de la maison du docteur Carter ont été brisées. Un homme, qui n'avait pas d'autre moyen de mettre son épouse à l'abri, l'a enfermée dans une caisse. Quelques hommes ont été tellement défigurés, qu'on ne voyait plus sur leur visage aucune trace de figure humaine; d'autres sont dans un état désespéré. La route qui traverse le champ de bataille était tellement couverte de pierres, que pendant la plus grande partie du jour suivant, des chevaux et des charrettes ont été employés pour la rendre seulement praticable. »

— Le théâtre royal italien à Londres a offert ces jours derniers des scènes plaisantes, quoique très-animées. Il s'agissait des débuts du signor Veluti, *Soprano* et le premier chanteur de l'Italie. On donnait l'opéra du Berinois Mayerbehr, *il Crociato in Egitto* (le croisé en Egypte). Aux premières intonations du *Soprano*, à sa voix claire et flûtée, les dames se prirent à rire et se cachant la figure, crièrent à l'indécence. Il se manifesta alors une violente opposition que l'on peut regarder comme une énergique protestation contre une barbarie italienne que nous n'avons pas besoin de signaler davantage.

Cependant le talent prodigieux du chanteur, qui est frais et dodu comme une circassienne, triompha de la répugnance d'une partie du public. Il fut rappelé après la pièce, mais comme il donnait la main à M^{me} Caradori, l'opposition se manifesta de nouveau et la jolie actrice parut fort embarrassée de sa contenance. On assure qu'en Italie, on recommence à faire des *soprani*, malgré les lois françaises qui avaient pros crit cet usage, celui de la civilisation qui approche le plus de la barbarie.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 9 juillet. — Il se confirme que la diète germanique doit être saisie maintenant des nombreuses plaintes contre l'exécution des articles de l'acte du congrès de Vienne, relatifs à la liberté de la navigation du Rhin; mais il est probable que la diète se déclarera incompétente, et renverra cette affaire aux puissances qui ont concouru à la confection de l'acte du congrès de Vienne.

FRANCE.

Paris, le 11 juillet. — Si l'on en croit le *Pilote*, il a dû être question dans le conseil de commerce, tenu hier, de l'entrepôt de Paris et d'un traité avec St. Domingue.

— On dit que S. Exc. le ministre de la guerre, neveu de S. Em. le cardinal archevêque de Toulouse, doit au mois de septembre se rendre à Toulouse. Le bruit court aussi que les remparts, après avoir été visités par S. Exc., seront démolis, et que le produit servira, avec une somme considérable, qui serait votée par le conseil général du département, à achever l'église cathédrale de Saint Etienne. Le gouvernement, ajoute-t-on, se chargerait d'une partie des frais. (*Journal de Toulouse.*)

— D'après une lettre de Perpignan, du 2 juillet, citée par le *Journal de Toulouse*, il est beaucoup question d'établir un camp d'observation dans cette partie de la frontière des Pyrénées, d'où l'on puisse en même temps surveiller les côtes.

Nous ajouterons à la nouvelle donnée par le correspondant du *Journal de Toulouse*, qu'il est également question d'établir un camp d'infanterie près de Bayonne. (*Courier.*)

— On écrit de Gènes, le 1^{er} juillet: On assure que l'on vient de fixer ici, de concert avec le cabinet britannique, les bases des mesures et des précautions à prendre pour que les pavillons de Naples et de Sardaigne puissent être admis à jouter, dans les ports des nouveaux états indépendans de l'Amérique méridionale, des mêmes avantages et des mêmes préférences que l'on y accorde au pavillon anglais.

— La funeste habitude contractée depuis long-tems par les habitans de la campagne de sonner les cloches au moment où le tonnerre gronde, vient encore de donner lieu à un événement malheureux à Taurise, arrondissement de Carcassonne.

Un orage s'était annoncé le 26 juin dans cette commune; neuf enfans se rendirent aussitôt à l'église, selon l'usage, pour mettre la cloche en branle. A peine avaient-ils commencé, que la foudre éclata sur le clocher, vint frapper le sonneur âgé de seize ans, qu'elle laissa sans vie, blessa grièvement et asphyxia les autres, qui sans de prompts secours seraient tous morts.

— Le produit d'une collecte faite par les clercs d'une étude de notaire de Paris, a été déposé entre les mains de M. Cassin, agent du comité en faveur des Grecs, pour être réunie à la souscription ouverte par ce comité. Déjà une semblable offrande avait été faite par plusieurs clercs d'avoués, et tout fait présager que ces généreux exemples seront imités par toutes les études de Paris et de la France.

Cours de la bourse du 11 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons; 103 45 c.; 3 p. cent, 76 fr. 30 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 1/2. 16^e série. Act. de la banque, 2180 bo. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 55 c., à 3 heures 103 fr. 60 c. Trois pour cent 76 50.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople, le 10 juin. — Il se confirme pleinement que le capitain-pacha, dans l'engagement qu'il a eu avec Sachury, près de Capo-d'Oro, a perdu trois gros vaisseaux, parmi lesquels la frégate du capitain-pacha, et que ce n'est que par une espèce de prodige qu'il s'est sauvé avec une chaloupe dans l'île de Caristo, d'où ayant ensuite rejoint sa flotte, il tentait de continuer sa route. C'est le 7 que cette nouvelle a été apportée ici.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 13 juillet. — M. Lepage, armurier et fourbisseur de L. A. R. les princes d'Orange et Frédéric des Pays-Bas, a eu l'honneur de présenter à la princesse Frédéric, deux parosols, d'une élégance, et d'un travail exquis, que S. A. R. a daigné agréer.

— Deux lettres menaçant de mort et d'incendie deux fermiers de la commune de Rouveroy, s'ils ne déposaient de l'argent dans un endroit indiqué, ont été vues le 8 dans le chemin qui conduit de Veuxreng à Villers, suspendues à un bâton: elles y sont restées jusque dans la matinée du 9, qu'elles ont été prises par le garde-champêtre de Rouveroy et portées au mayeur de ladite commune. On est à la recherche du nommé Canivez, déserteur du régiment des hussards, n^o 6, né audit Rouveroy, et fortement soupçonné d'être l'auteur de ces lettres.

— On mande des frontières de France qu'un vol à main armée et un assassinat ont été commis, dans la journée du 25 juin, près de la ville de Mortagne. La victime du second crime est le facteur d'un marchand de bois, qui se rendait à la forêt du Perche. Ce malheureux laissa cinq ou six enfans.

— Hier, dernier jour du jubilé de Malines, une foule prodigieuse s'y était portée de toutes les villes et communes environnantes. On ne voyait dans les rues que piétons, chevaux et voitures; la cavalcade était des plus brillantes; enfin tout a concouru à faire de ce jubilé une époque dont on ne perdra pas de sitôt le souvenir.

Elections par les états des provinces pour la deuxième chambre des états-généraux.

Hainaut: M. le baron Delamotte-Baraffe et M. le comte Albéric du Chastel ont été réélus. M. le comte d'Astier a été nommé membre des états-députés, ce qui complète ce corps qui est actuellement réduit à sept membres.

LIÈGE, LE 14 JUILLET.

Par suite de l'arrêté du 14 juin dernier, qui crée un collège philosophique pour les jeunes catholiques romains qui se destinent à l'état ecclésiastique, il a été statué, le 11 du courant, qu'il ne sera plus admis dans les séminaires épiscopaux de nouveaux élèves que ceux qui auront convenablement achevé leurs études préparatoires au collège philosophique sus-énoncé.

— On mande de Leipzig que les seigneurs saxons mécontents de la quantité toujours croissante de laines fines, venant de l'Autriche, de la Russie méridionale et de la Prusse, et qui entraînent en concurrence aux foires de Leipzig, avec les produits de leurs troupeaux seigneuriaux, ont cherché à se dédommager aux dépens des paysans saxons. Les seigneurs ont demandé une loi tendante à limiter la liberté qu'ont les paysans d'élever des moutons, prétendant que dans l'origine, toute propriété foncière appartenant à l'ordre équestre, et le travail au paysan, qui recevaient du seigneur un bien limité avec l'obligation de supporter les impôts, ces derniers devaient être assujétis à ne pas étendre l'éducation des moutons au préjudice des intérêts des seigneurs. Le tribunal suprême d'appel parait être d'avis que là où il n'existe pas de stipulations ou conventions contraires, le paysan est aussi libre que son seigneur d'étendre son industrie et d'élever des troupeaux. (Cour. franç.)

— Les sommes énoncées dans notre article d'hier, institut des sourds-muets, se composent de florins des Pays-Bas, et non de francs.

— On a fait à Stockholm la remarque que les inondations du Gange, dont Sérampore a souffert, ont eu lieu à peu près dans le même tems où la mer du nord a causé l'année dernière de si grands désastres.

— Le journal de Stockholm, l'Argus, parle d'un bruit selon lequel la diète suédoise serait sous peu convoquée.

— Le comte de Strasoldo, président du gouvernement de Milan, a publié le 25 juin dernier une notification portant que l'empereur a décidé, par une résolution souveraine en date du 26 novembre dernier, que la noblesse ou les titres conférés par la ci-devant république de Venise, selon les lois et réglemens alors en vigueur, doivent droit aux titulaires d'en demander la confirmation de la même manière qu'ils leur ont été conférés et acquis, pourvu que cette confirmation soit demandée dans les voies régulières, et dans le délai d'une année à partir de la date de notification, et que le possesseur de la noblesse et des titres soit complètement approuvé. C'est une manière honnête de procéder à la purification de la noblesse vénitienne.

— On conserve à Andrinople, dans l'esprit-de-vin, la trompe d'un éléphant qui avait 17 pieds de haut. On a trouvé la carcasse de ce colosse dans une carrière des environs de Médine. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que la trompe était dans un état complet de conservation, lors du défouissement. Quelques lingots d'or et d'airain étaient répandus çà et là avec les os; ce qui fait présumer que cet énorme animal était un éléphant porte-tour, dont les souverains de Perse et de l'Inde faisaient jadis un grand usage dans leurs guerres.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

La souscription en faveur des Grecs continue avec un zèle et une activité qui ne se ralentissent point. Nous estimons que les sommes inscrites sur les différentes listes ouvertes chez chacun des membres des deux comités dépassent déjà les 3,000 fr. Nous commençons aujourd'hui l'insertion des noms des souscripteurs avec le montant des sommes perçues. L'initiative appartient de droit aux élèves de l'université.

Première liste de MM. les élèves de l'université.

- MM. Vander Elst, 10 fr. Quinette, 10 fr. Pitteurs, 10 fr. Ed. Capitaine, 10 fr. Fr. Capitaine, 10 fr. Vandenbossche, 5 fr. E. Dupré, 5 fr. Gerads, 5 fr. Strens, 5 fr. Van Afferden, 5 fr. Ern. Gregoire, 15 fr. Pescatore, 10 fr. D. Claisse, 5 fr. Guillaïn, 5 fr. Briard, 5 fr. Ad. Mélotte, 5 fr. Dolez, 5 fr. Maskens, 5 fr. Sacqueleu, 5 fr. Derrider, 5 fr. Allard, 7 fr. Adam, 10 fr. Vanschoor, 5 fr. Bertrand, 5 fr. Ch. Hennequin, 10 fr. Colpin, 5 fr. H. Brauls, 5 fr. Ch. Nagelmakers, 5 fr. Haen, 5 fr. Delatre, 5 fr. De Gaiffier, 5 fr. Colette, 5 fr. Nihou, 5 fr. Bernimolin, 5 fr. B..... 5 fr. F. Piette, 5 fr. Résibois, 5 fr. R. Vandewalle, 5 fr. Bries, 5 fr. 80 c. N. Rodberg, 5 fr. L. Willmar, 10 fr. E. Catoir, 5 fr. Koeler, 10 fr. Baudry, cadet, 10 fr. Brabant, 5 fr. Boudier, 10 fr. Drappier, 5 fr. Depoorter, 10 fr. Ph. Ramelot, 5 fr. A. J. Goffart, 5 fr. F. Cochaux, 5 fr. Hevvaert, 5 fr. Mejan, 5 fr. Binard, 5 fr. Nothomb, 5 fr. Van Orle, 5 fr. L. Jottrand, 5 fr. Quarles, 5 fr. 80 c. B....., 5 fr. Barbier, 5 fr. Audent, 5 fr., Hustiaux, 5 fr. Drion, 5 fr. Remacle, 5 fr. Chapelle, 5 fr. 80 c. Bihel, 5 fr. Anstaux, jeune, 6 fr. Jacquemyns, 5 fr. David, 5 fr. Cochaux, 5 fr. Desève, 5 fr. Dechainaux, 5 fr. Koch, 10 fr. (La suite à un n^o prochain.)

Voici deux exemples encore de ce que les principes libéraux valent au commerce et à la prospérité financière d'un pays. Les recettes du dernier trimestre, que publient les journaux anglais, donnent pour résultat que le revenu sera augmenté cette année de plus d'un million et demi, sans compter l'augmentation énorme qui proviendra des traités de commerce avec les républiques de l'Amérique du Sud (on a annoncé hier la ratification du congrès mexicain au traité proposé par la Grande-Bretagne). Il faut bien se rappeler qu'en général les droits ont été diminués en Angleterre, et que c'est une des causes de l'accroissement des recettes. Ce calcul très simple en économie politique est trop ignoré en beaucoup de pays, et peut-être dans le nôtre; il est beaucoup de branches financières, dans lesquelles on pourrait en même tems décharger les particuliers et grossir le revenu du fisc.

Des lettres du Mexique annoncent que le commerce de la république a tellement augmenté que dans le mois de mars, les recettes de la douane étaient égales aux dépenses publiques. Que sera-ce donc maintenant que les opérations commerciales de l'Europe avec l'Amérique vont s'accroître dans une si grande proportion? Ce pauvre continent de l'Europe, que va-t-il faire en présence de pareilles leçons? Il est édifant de voir les absolutistes détourner leurs regards de ces spectacles scandaleux de prospérité matérielle et de liberté roturière, pour les porter avec amour sur cette chère Espagne et cette pauvre Turquie. La Quotidienne n'en démord pas; dans le n^o qui nous arrive aujourd'hui, elle frémit à l'idée de la possibilité de la reconnaissance de l'Amérique par le gouvernement français; cette violation de doctrines et de principes ne serait qu'un nouveau sacrifice en faveur des intérêts matériels, etc. Vous l'entendez, industriels de tous les pays; vos intérêts sont des intérêts matériels, et sacrifier aux intérêts matériels, c'est violer les doctrines et les principes. Choisissez donc entre ces principes qui sont blessés par votre prospérité, ces doctrines qui s'offensent de ce qui vous est profitable, et cette liberté raisonnable et vraie qui s'éclaire de toutes les vérités; s'appuie de toute votre industrie et se croitriche par toutes vos richesses.

DIALOGUE entre un FRANC et un FLORIN.

Hâtons-nous, me disais-je hier en trouvant au fond de ma bourse une dernière couronne, hâtons-nous de dépenser cet argent, tant qu'il lui reste encore quelque valeur. J'entre chez un marchand de nouveautés, qui, me rognant ma pièce d'un sixième, trouve à la fois un petit bénéfice sur sa marchandise et sur mon argent. Il me rend un florin en gémissant sur la rareté de l'argent. C'était la première pièce nationale qui me passait par les mains;

je la glissai précieusement dans ma bourse où quelques francs étaient encore restés. A peine les différentes pièces se sont-elles touchées que je les sens sauter, s'agiter, s'entrechoquer avec bruit, et que du fond de ma poche j'entends sortir le dialogue suivant :

Le Florin. Place, place au nouveau venu.

Le Franc. Un moment, laissez donc aux gens le temps de se ranger.

Le Fl. Ton voisinage me déplaît, ton contact me blesse; retire-toi.

Le Fr. Eh! doucement. Ce n'est pas en me brusquant que vous serez le plus fort.

Le Fl. Plains-toi de ma brusquerie, quand depuis dix ans je souffre ta présence, et partage bénévolement mon empire avec toi.

Le Fr. Mon ami, dites à quels signes éclate votre supériorité, et je vous cède la place. Mon titre est certain, ma valeur connue, ma forme élégante, mes services incontestables; voilà mes qualités; voyons les vôtres; prouvez moi qu'elles l'emportent; sinon, permettez que je reste.

Le Fl. Ton existence compromet l'honneur national: ce motif seul suffit pour t'exclure. Va-t'en.

Le Fr. Tenez, mon ami, ce ton tranchant, ces façons d'agir expéditives irritent au lieu de persuader. Je vous déclare que je reste, que nul que mon possesseur ne me fera sortir de céans, et qu'en dépit de vous, je continuerai à circuler librement dans le monde.

Le Fl. Chansons! le monde ne veut plus de toi. On ne te reçoit qu'avec défiance. On me recherche, on m'accueille, on me fait fête.

Le Fr. Laissez passer la première crise, et bientôt je reparais plus brillant que jamais.

Le Fl. C'est ce qu'il faudra voir. En attendant, tu ne dois pas songer à briller dans les trésors du gouvernement: on t'a mis à l'index, et tu n'oserais plus te présenter à aucune caisse publique sans subir l'affront d'un refus.

Le Fr. Assez d'autres sans moi se chargeront d'aller grossir le fisc. Ce n'est pas là l'honneur que je réclame. D'ailleurs, si je suis bien informé, un arrêté tout récent vient de m'ouvrir de nouveau les caisses publiques, moyennant un léger droit d'entrée.

Le Fl. Un arrêté! un arrêté! qu'est-ce que cela prouve? Un arrêté ne peut être plus fort qu'une loi, or la loi dit expressément qu'à dater.....

Ici comme la discussion commençait à s'échauffer, je posai la main sur ma bourse, et j'ôtai la parole à mes deux raisonnemens.

Ch. Rogier

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Les journaux de Paris arrivés ce matin annoncent la traduction des deux nouveaux romans de Walter-Scott, le *Connétable de Chester*, et *Richard en Palestine*. Le premier est un tableau des mœurs du moyen âge, et l'on sait combien Walter-Scott excelle dans ce genre. *Richard en Palestine*, est plus dramatique, et rappelle Ivanhoe par l'intérêt et par le héros. Richard, Philippe Auguste, le grand-maitre des Templiers, le marquis de Montferrat, y sont, dit-on, admirablement peints. Chacun de ces romans a trois volumes, réunis sous le titre d'*histoires du temps des Croisades*. L'auteur dans une préface s'explique de la manière suivante: « J'ai dessein d'écrire le livre le plus merveilleux que le monde ait jamais vu. Un livre dont tous les incidens seront incroyables et cependant strictement vrais, un livre qui rappellera le souvenir de faits dont les oreilles de la génération actuelle ont été étourdies, et que nos enfans liront avec une admiration approchant de l'incrédulité, et ce sera la *Vie de Napoléon Bonaparte*, par l'auteur de *Waverley*. »

S'il y a des fabricateurs de fausse monnaie, il y a aussi de fausses médailles antiques. Le fait suivant en est la preuve: c'est à Rome qu'il a eu lieu:

Depuis quelques mois on entendait non loin des ruines du temple de Vesta, un bruit sourd que le peuple superstitieux regardait comme le présage de quelque grand malheur. La police se transporta sur les lieux, on creusa, on découvrit un passage souterrain, et l'on saisit un homme qui s'amusa à frapper des médailles à l'effigie de César, de Caracalla, d'Héliogabale, etc. Ce faux-monnaieur, d'un nouveau genre, avoua qu'il faisait ce trafic depuis plus de dix ans, et que, grâce à son industrie, les cabinets anglais, allemands et français, étaient enrichis d'une quantité considérable de ces fausses pièces. Les lois n'ayant rien statué sur cette espèce de délit, le fabricant d'antiquités fut relâché, après avoir promis de ne plus vendre des oboles pour des piastres, ou des talens pour des louis d'or.

On lit dans le *Monthly-Magazine* que le docteur Granville a découvert les moyens que prenaient les égyptiens pour conserver les momies. Il a réussi à faire des momies en Angleterre qui ressemblent parfaitement à celles de l'Égypte, et qui résistent à toutes les variations du climat de l'Angleterre. Il paraît, d'après les expériences du docteur Granville, que la cire est le grand préservatif dont les égyptiens se servaient. Ses expériences vont jusqu'à prouver que les autres ingrédients employés pour la conservation des corps morts n'ont aucun effet quand ils ne sont point combinés avec la cire. Il paraît sous peu un mémoire sur une momie apportée en Angleterre en 1821, par sir A. Edmonstone, et présentée au docteur Granville. Cette momie était si bien conservée qu'on a pu l'anatomiser. C'était le corps d'une femme, on s'est assuré de son âge et de la maladie dont elle est morte; au moment de la lecture du mémoire, on en a fait voir à la société royale le cœur et les poumons.

On a posé à Berlin, avec de grandes solennités, la première pierre d'un nouvel édifice destiné à une académie de chant. *De Vau p.*

COMMERCE.

Le grand marché de laines brutes à Magdebourg avait attiré une si grande quantité d'acheteurs des Pays-Bas, de l'Angleterre, des provinces rhénanes et d'autres pays, qu'on avait dû la peine à se loger. Le prix de cette matière première avait subi une hausse de 10 à 30 p. c. sur ceux de l'année dernière.

On mande d'Amsterdam, le 11 juillet: « Aujourd'hui nous avons vu arriver avec plaisir le navire chasse-maree d'Amsterdam avec 242 174 tonnes de hareng nouvellement salé et pris des bateaux pêcheurs, qui sont envoyés à la grande pêche des divers ports. Le chasse-maree avait quitté le 6 la flotte des pêcheurs.

BOURSE D'ANVERS, du 13 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Les transactions ont été nulles; les cours n'ont pas éprouvé de variations.

CHANCES. — L'Amsterdam court a été offert à 178 p. 070 de perte; le Londres a été peu demandé; le Paris court s'est fait à 47 5/15; le papier à trois mois n'a pas été demandé; le Francfort n'a pas éprouvé de variations; le Hambourg manque par continuation.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 800 balles café Laguira à 37 4/5 cents; 100 balles St. Domingue à 37 1/2 cents, et des petits lots de Brésil de 37 à 38 cents.

Environ 1,750 caisses sucre Havane blond ont été traitées à fl. 24, en entrepôt.

Départs. — Du 13 juillet.

Le tjalk national *Vrouw Hittje*, cap. de Vrie, allant à Londres, chargé d'écorces. — Le tjalk national *Vrouw Petina*, cap. Mulder, allant à Londres, chargé d'écorces. — Le trois-mâts américain *Athens*, cap. Henry, all. à St. Pétersbourg, sur l'est.

MARCHÉ DE ROTTERDAM du 11 juillet.

Grains. — Le vieux froment de Zelande a été par continuation peu demandé, le nouveau se vend assez de fl. 4-25 c. à fl. 5-80 c. par muid ou de fl. 150 à 174 par last, selon qualité. Il y a peu de seigle au marché, mais il est d'un placement difficile. La nouvelle orge de Zelande, du poids de 98 à 102 l., s'est vendue de fl. 97 à 101; la vieille est restée sans affaires. L'avoine est peu à vendre. Le blé sarrasin a éprouvé une légère hausse. Les pois sont sans demande, et les fèves sans variation.

Colza. — Il s'offre peu à la vente; il se trouvait au marché environ 25 lasts de la nouvelle récolte, pour la plupart sec et de bonne qualité; quelques petites parties de non mûr et humide ont été vendues à la bourse de fl. 198 à 210, selon qualité; d'autres parties furent tenues de fl. 210 à 216.

Huiles. — Faibles; celle de navette, livrable de suite, s'est faite à fl. 31; pour septembre à fl. 31 1/4; pour octobre à fl. 31 3/4; pour novembre à fl. 32 1/4; et pour mai 1826 à fl. 35. Celle de lin est cotée de fl. 39 à 39 1/2 par aîme.

Tourteaux. — On cote ceux de navette de fl. 40 à 45, et ceux de lin de fl. 75 à 85 par 1040 pièces ou 1100 l. des Pays-Bas.

Lins. — Ils sont tenus à des prix plus élevés, de sorte que les ordres aux anciens prix sont difficiles à remplir.

Génévres. — Ils se paient 16 1/4 les 30 veltes, acq. et avec futaille.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 12 juillet.

Dette act., 60 60 1/4 178. Différée, 1 3716 1 516 1 174. Bill. de chance, 26 26 1/2 178. Synd. d'amort., 99, 374, 100, 99, 778. Rentes remb., 90 90 1/2 174 178. Lots d'o., 00. Act. de soc. de comm. 103 103 1/2 174.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERG.

Aix-la-Chapelle, le 10 juillet 1825.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERG H.

Vous savez, messieurs, qu'Aix-la-Chapelle possède les plus antiques et les plus précieuses reliques, et qu'on ne les expose aux regards des fidèles que tous les sept ans. L'année et le moment de cette exposition sont arrivés. Samedi dernier, à trois heures de l'après-dînée, on a procédé dans la cathédrale à l'ouverture de la *châsse* renfermant ces reliques. C'est un coffre enrichi de pierres, et fait, à ce que je crois, d'argent massif. On l'apporta en grande pompe au milieu du chœur. Plus de deux mille personnes, au nombre desquelles on remarquait la jeune duchesse d'Arenberg, remplissaient l'église; le bruit des cloches avait annoncé cette septennale cérémonie. Tous les spectateurs attendaient pleins d'impatience le moment désiré, lorsque deux fanfares bruyantes en donnèrent le signal. On sortit d'abord une robe très-large et très-longue, faite d'une étoffe rayée et grisâtre, et peu respectée par le tems; c'était celle de la vierge. Après une seconde fanfare, on nous a montré les langes dans lesquels le fils de Dieu a été enveloppé à l'instant de sa naissance; puis on a déployé le morceau d'étoffe, tout taché de sang, qui lui couvrait une partie du corps; lorsqu'il fut attaché sur la croix; enfin le drap dans lequel on avait enveloppé le corps de Saint Jean, après qu'il eut été décapité. A chaque fois retentissait le bruit des trompettes. Tous les curieux qui remplissaient l'église eurent la liberté d'approcher pour examiner les reliques; la plupart des femmes les touchaient avec des bagues, des colliers ou autres bijoux, qui acquéraient par là à leurs yeux une valeur et une vertu singulières.

Le lendemain dimanche, après la grand'messe, ces reliques furent portées au haut de la tour de la cathédrale; et delà, au bruit des cloches et au son des trompettes montrées à la multitude innombrable qui remplissait les places et les rues voisines. Il serait difficile, Messieurs, de vous donner une idée des flots de spectateurs répandus dans la ville. Ce n'est nullement exagérer que d'en porter le nombre à vingt ou trente mille. Dès quatre heures du matin toutes les routes qui mènent à Aix étaient couvertes de pèlerins, de chevaux, de charriots, d'équipages élégans et de carrosses antiques. Il y a tel village où il n'est pas resté un habitant. Pères, mères, enfans, vieillards, marchaient en troupes en récitant de pieux cantiques. Ils s'entassaient dans la ville, choisissaient quelque endroit favorable, s'y établissaient pour toute la journée, et les regards fixés sur la tour, ils attendaient avec une extrême anxiété le moment où les reliques leur seraient montrées. Ils s'en retournèrent à la nuit close, fatigués, harassés, exténués, mais satisfaits.

Cette affluence de curieux et cette exposition de reliques continuera ainsi pendant quinze jours à dater de dimanche dernier. Encore ces quinze jours ne pourront-ils suffire aux besoins et à la curiosité de la foule qui va se renouvelant sans cesse.

Agréez, messieurs, l'assurance, etc.

J. Rogier

MARCHANDISES. — Grains. Au marché d'hier, le beau froment de Pologne était rare et le tout a été enlevé pour la consommation ; il en est de même des sortes rouges. Il s'est fait assez d'affaires en seigle aux anciens prix. Il n'y a pas d'orge sur navire, celle sur grenier se tient en hausse. Les prix de l'avoine se soutiennent ; celle à fourrage surtout est d'un placement facile. Le blé sarrasin est facile. Les pois et fèves sont sans affaires.

Huiles. — Celle de navette, livrable de suite, fut payée de fl. 30 à 30 1/2 ; pour mai 1826, de fl. 35 1/2 à 35 1/4 ; pour septembre, de fl. 31 à 31 1/2 ; pour octobre, de fl. 31 1/2 à 31 3/4 ; pour novembre, de fl. 32 à 32 1/4 ; et pour décembre, de fl. 32 1/2. L'huile de lin, livrable de suite, vaut fl. 38.

TEMPÉRATURE DU 17 JUILLET.

A 9 h. du mat. 17 1/2 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 24 1/2 au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 13 juillet.

Naissances : 5 garçons, 10 filles.

Décès : 8 garçons, 5 fille, 2 hommes, 3 femmes ; savoir :

Nicolas Carouche, âgé de 82 ans, maçon, rue Roture, veuf de Marie-Anne Beuken.

Nicolas Hanikenne, âgé de 80 ans, houilleur, rue de Votem, veuf en rées, noces de Marguerite Verdcourt, et en 2^{es} de Marie Henard.

Marie-Anne Lovinfosse, âgée de 73 ans, titulaire, rue Agimont.

Marie-Catherine Hubin, âgée de 76 ans, aubergiste, faub. Ste.-Marguerite, veuve de Jean-Joseph Cœur.

Mariages 9 ; savoir :

Jean-Guillaume-Joseph Jolot, domestique, rue Hors-Château, et Marie-Barbe Josephine Deco, domestique, au même domicile.

Jean-François Demany, ouvrier taneur, rue Grand Henri, veuf de Marie-Catherine Cadot, et Catherine-Joseph Delchef, journalière, au même domicile.

Guillaume Bernimoulin, tourneur en bois, rue Grand Henri, et Marie-Jeanne Bastin, journalière, même rue.

Georges Corbusier, ouv. armurier, faub. St. Gilles, et Marie-Elisabeth Deguelle, journalière, au même domicile.

Pierre-Joseph Plantin, milicien à la 14^{me} division en garnison à Maëstricht, et Marie Catherine Laurent, sans profession, rue sur Meuse.

Jean Boscage, sans profession, rue St. Severin, et Françoise-Hubertine Halain, couturière, rue des Clarisses.

Pierre Gilon, ouv. armurier, rue Thier à Liège, et Anne-Marie Devillers, cultivatrice, rue Tribouillet.

Jean-Servais Lurson, chapelier, rue St.-Severin, et Jeanne-Elisabeth Monier, sans prof., au même domicile.

Jacques Collard, milicien à la 14^{me} division en garnison à Maëstricht, et Marie-Joseph Lavallo, couturière, rue des Aveugles.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, 17 juillet, il partira pour Paris à huit heures du matin, une hotte de pigeons à 40 sous la pièce, chez L. WERY, faubourg Ste-Marguerite, n° 259, à la Chaîne d'or.

(448) VENTE D'ÉPEAUTRE.

Lundi 18 juillet 1825 à 3 heures après-midi la commission des Hospices Civils de Liège, exposera en vente à l'hospice St. Abraham, rue Féronstrée, une partie d'épeautre.

C. P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D^les MAHOUX et de SARTORIUS.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

Un célibataire, d'un âge mûr, offre ses services pour enseigner la langue anglaise chez lui au prix de fl. 5 67 cents des Pays-Bas ou 12 francs. S'adresser au bureau de cette feuille. Il se rendra aussi chez les personnes qui le demanderont.

Premiers harengs d'Hollande, au Moriane, rue du Stockis.

Esturgeon très frais, au Moriane, rue du Stockis.

André DUMONT, marchand marbrier, voulant se défaire de son commerce, vendra incessamment, à crédit, les marbres et pierres à bâtir, qu'il a en magasin, consistant : en une quantité de cheminées, appuis de fenêtres et tables en marbre de couleurs, blocs, lames et pavés de marbre blanc, une grande quantité de marbres de couleur, non ouvrés. Blocs idem, pavés polis, de toute dimensions. En attendant le jour à fixer pour la vente, on peut acheter à main ferme. S'adresser à cet effet à M. JONNIAUX-DUMONT, rue derrière Saint-Denis, n° 642.

Changement de domicile. — La V^e NANETTE demeure présentement derrière les bains de Chaudfontaine. Elle continue de vendre à boire, et d'apprêter des repas.

(449) Il sera procédé vendredi prochain, 15 juillet 1825, aux deux heures de relevée, à la maison de Lambert-Dieu-donné DELONCIS fils, entrepreneur de ventes, sise quai d'Avroy, n° 577, à la vente des meubles suivans ; savoir : commodes, tables, chaises, bois de lit, matelats, batterie de cuisine, ustensiles de boutique, quantité de gravures, une pièce de vin et autres objets ; le tout argent comptant.

A vendre une charette à houille presque neuve, rue des Ecoliers, n° 223.

(450) Le lundi vingt-cinq juillet 1825, vers les trois heures de relevée, il sera procédé, au bureau de l'administration de la commune de Tihange, maison du Sieur Doffoux, échevin ; à la location, pour le terme de neuf années consécutives, du droit de chasser dans le bois communal de Tihange ; cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères aux clauses et conditions dont les amateurs pourront dans l'entre-tems prendre communication chez le mayeur de ladite commune.

(452) Le soussigné, avoué des syndics définitifs à la faillite des frères Delchamps, rappelle au public qu'à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, du lundi vingt-cinq juillet mil huit cent vingt-cinq, dix heures du matin, il sera procédé à l'adjudication définitive des immeubles de Jacques Dubois ; savoir :

1° Du superbe et vaste hôtel, n° 242, rue Hors-Château, à Liège ;

2° De la maison n° 241, même rue.

3° De la belle maison de Selessin, avec la ferme et les biens en dépendant.

4° De la maison, des bâtimens ruraux, terres, prairies, et bois situés à Cornesse.

5° Des terres situées en la commune de Villers-St.-Siméon.

6° De celles situées en la commune de Juprelle.

Le tout plus amplement désigné dans les extraits de saisies insérés précédemment dans les journaux de la province.

On peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal et chez l'avoué poursuivant, soussigné.

Liège, le 13 juillet 1825.

G. SERVAIS.

Forges de Waillimont et Haut Fourneau de Buzenolle (situés, arrondissement de Neuchâteau, grand duché de Luxembourg) à vendre ou à louer.

Ces usines, actuellement en activité, sont dans le meilleur état de réparation, ainsi que tous les ouvrages nécessaires à leur roulement et tous les bâtimens qui en dépendent, tels que dignes et relais ; halles pour remettre le fer et le charbon, bocards, mairons de facteurs, etc. On sera libre d'acquérir en même tems une quantité considérable de terres labourables, et des prairies produisant 40 à 50 voitures de foin.

Les forges de Waillimont et le fourneau de Buzenolle jouissent d'un excellent coup d'eau, et sont situés au milieu des bois et des mines. On pourra entrer en jouissance au 1^{er} de janvier prochain.

S'adresser pour plus amples renseignements, à M. de GERLAENE, à Liège ; ou à BOURGE, par Neuchâteau.

A VENDRE.

La belle terre de feu M. Fyon, à Jusleville, près de Theux, province de Liège, canton de Spa, si connue et si admirée par les personnes qui vont aux eaux de Spa.

Cette propriété se compose de trois fermes, d'un vaste jardin paysager et d'une maison, nommée Tournebride, qui sert d'auberge à ceux qui vont visiter cette contrée.

Les deux fermes de Sohan contiennent en terre labourable, prés, vergers et paturages. 47 bonniers.

Outre les bâtimens nécessaires à l'exploitation, il y a une très belle maison de maître.

La troisième, ferme dite de Jusleville, contient en terre labourable, prés et prairies. 26 id.

Le jardin paysager renferme en bois de haute futaie. 9 h^{rs}.

En rases mêlées de haute futaie 47 " } 89 id.

En prés et terres. 33 " }

Total 162 h^{rs}. métr.

La nature et l'art ont concouru à embellir la vallée de Jusleville : une petite rivière la traverse ; près de son bord se trouve une grotte naturelle, les eaux qui descendent des montagnes forment des cascades, des ruisseaux et alimentent une vaste pièce d'eau.

L'habitation principale est un pavillon d'une architecture élégante.

Une autre habitation d'une construction pittoresque renferme des appartemens, des bains, des écuries, etc. Un bâtiment d'ordre Pestum contient des bains froids et un jeu de billard. Une salle de jeux est contiguë, il s'y trouve une bascule, un carrousel et une escarpolette. Une glacière est cachée au milieu de groupes d'arbres. Un grand jardin potager avec serre chaude et temperée.

On trouve dans le jardin paysager, sur des positions heureusement choisies, une église gothique bâtie sur un rocher escarpé, un temple d'ordre Dorique qui couronne le sommet d'une montagne, un chalet suisse dans un vallon solitaire, qui sert de bergerie ; un hermitage situé au milieu des bois est l'habitation d'un garde. La plupart de ces constructions sont en vue de l'habitation principale et concourent à l'ensemble de ce charmant paysage.

S'adresser pour connaître les prix et conditions

A M^r. KEPENNE, avoué, à Liège ;

A M^r. CONSTANT fils, négociant, à Verviers ;

A M^r. KOENEN, avocat, à Aix-la-Chapelle ;

Et à M^r. POUSSART, audit Jusleville.